

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 619

présenté par

M. Balligand, M. Brottes, M. Cahuzac, M. Le Bouillonnet, M. Jean-Louis Dumont,  
Mme Fioraso, M. Baert, Mme Erhel, M. Cacheux, M. Gaubert, M. Launay,  
Mme Robin-Rodrigo, Mme Lepetit, M. Carcenac, M. Jung,  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 39**

Dans l'alinéa 9 de cet article, après le mot :

« État »

insérer les mots :

« pris après avis des commissions chargées des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de ses conséquences possibles sur la bancarisation des populations les plus fragiles, mais également sur les conditions qui seront offerts aux titulaires de livrets A dans l'avenir, il convient de soumettre à l'avis du Parlement le décret définissant les modalités de fonctionnement de ce produit.